



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2026

DCM n°26/069 – DIRECTION DES SOLIDARITES — Convention tripartite de Téléassistance dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 18 juin 2026 à 20h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

(Convocations et affichage effectués le 12 juin 2026)

PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M^{me} DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M. CADIOU Patrick, M^{me} BALLY Estelle, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} COURTET Jennifer, M. GOUT Christophe, M^{me} JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M^{me} CHARLOT Floriane (jusqu'à 21h44), M. COSTA Constantino, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M. RAUNER Adam, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} SINACOLA Agnès, M^{me} GOMMÉ Stéphanie, M^{me} ZAHZOUH Lauryn, M^{me} COLOMBANI Florence, M^{me} PILLON Emilie, M. PAYARD Jean-Claude, M. CABROL Christophe, M^{me} HERVOCHON Valérie, M. BOULILA Frédéric, M. HAUDRECHY Christophe, M. MIQUEL Pierre, M^{me} ODINOT Janick, M^{me} GONÇALVES Sylvie, M^{me} BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| - M ^{me} GIROUD-COLLET Jennifer | par M. LAMBART Thierry |
| - M. CARMIER Patrick | par M. HÉBERT Charles |
| - M. RIBEIRO José | par M. BRAND Stéphane |
| - M ^{me} BA Charlotte | par M ^{me} GOMMÉ Stéphanie |
| - M. CHAMBON Julien | par M ^{me} GONÇALVES Sylvie |
| - M ^{me} GIROUX Dalila | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M. MAGA Sylvère | par M ^{me} ODINOT Janick |

SORTIE EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} CHARLOT Floriane à 21h44 (n'a pas pris part aux votes des délibérations n°26/063, n°26/064, n°26/065, n°26/066, n°26/067, n°26/068, n°26/069 et n°26/070).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. CABROL Christophe** a été désigné pour remplir ces fonctions.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM 26/069
DIRECTION DES SOLIDARITES

Objet : Convention tripartite de Téléassistance dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le dispositif départemental de téléassistance mis en place par le Département des Yvelines dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées ;

Vu le courrier du 17 avril 2026 du Conseil Départemental des Yvelines concernant le marché de téléassistance avec la Société TUNSTALL VITARIS qui arrive à échéance le 30 juin 2026 ;

Considérant l'importance du service de téléassistance pour le maintien à domicile de la personne âgée et des personnes en situation de handicap ;

Considérant la volonté de la Ville de souscrire à ce service pour la période 2026-2029 ;

Considérant l'avis favorable de la commission municipale n°5 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

Article 1^{er} : **ADHÈRE** au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2026-2029.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Houilles, le Département des Yvelines et la société TUNSTALL VITARIS attributaire du marché passé par le Conseil Départemental des Yvelines pour la gestion du dispositif départemental de téléassistance.

Article 3 : **PRÉCISE** que les bénéficiaires du service de téléassistance régleront leurs prestations directement auprès de la société TUNSTALL VITARIS.

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles
Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.
AR, délivré le : **23/06/2026**
Publication effectuée le : **23/06/2026**
Exécutoire ce jour : **23/06/2026**

Le Maire,



Romain BERTRAND